

Les VPN dans le collimateur de la justice

Près de 30% des Français sont aujourd'hui équipés d'un [VPN](#). Ils s'en servent avant tout pour garantir leur confidentialité, et leur sécurité en ligne. C'est d'ailleurs l'objectif numéro un des réseaux privés virtuels.

Mais les utilisateurs s'en servent aussi pour des pratiques illicites. Dans son [bilan 2023 de la lutte contre le piratage de contenus sportifs et culturels](#), l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) assurent que **les VPN servent aussi pour contourner les mesures légales de protection des contenus en ligne**, tout comme les réglages DNS. *"Le VPN et les réglages DNS voient donc leur utilisation plus répandue chez les internautes ayant des pratiques illicites : plus d'un sur deux (57 %) utilisent un VPN et 46 % ont déjà modifié leurs réglages DNS"*, relève l'Arcom.

Malgré tout, l'Arcom précise que **le piratage a diminué de 27% entre 2021 et 2023**. *"En 2023, la consommation illicite de biens culturels et sportifs dématérialisés continue de baisser et concerne désormais seulement 16 % de la population internaute, soit environ 8,5 millions d'internautes (contre 11,7 millions en 2021)"*, détaille l'autorité dans son rapport.

Il n'empêche, ça reste beaucoup trop au goût de Canal+ et de la Ligue de Football professionnel.

Pour limiter au maximum l'accès aux contenus protégés par droits d'auteurs, les ayant-droits multiplient les initiatives en demandant le **blocage de plusieurs milliers d'URL**. Des requêtes ont été envoyées aux moteurs de recherches Google et Microsoft. Puis aux fournisseurs d'accès à Internet, avant de se répandre aux DNS et donc maintenant auprès des fournisseurs VPN.

Objectif : faire plier les VPN, qui selon eux, favorisent le piratage en permettant de **contourner les géo-restrictions**.

Cela fait déjà bien longtemps que **les VPN et les différents plateformes de vidéos en streaming jouent au jeu du chat de et de la souris**. En assignant devant la justice quelques uns des [meilleurs VPN](#), Canal+ et la LFP ont **décidé de venir se mêler à la bagarre**.

Les meilleurs VPN menacent de quitter la France

Dans le collimateur de Canal+ et la LFP, on retrouve tous les poids-lourds du secteur : [NordVPN](#), [ExpressVPN](#), [Surfshark](#), [CyberGhost](#) et [ProtonVPN](#). Les plaignants souhaitent les obliger à **bloquer l'accès aux sites hébergeant du contenu piraté**.

La réaction des mis en cause ne s'est pas faite attendre. Président de i2Coalition, un organisme auquel appartient le VPN Trust Initiative (composé notamment de NordVPN, ExpressVPN et Surfshark), Christian Downson assure que si le tribunal de Paris leur ordonne de bloquer les sites pirates, plusieurs d'entre choisiront tout bonnement de quitter la France.

"Nous avons déjà vu cela sur des marchés comme l'Inde et le Pakistan, où les exigences réglementaires ont forcé certains services VPN à se retirer plutôt que de faire des compromis sur les normes de cryptage ou les politiques de conservation des journaux", dit-il pour bien faire comprendre qu'**il ne s'agit pas d'une menace en l'air**. C'est d'ailleurs ce qu'a fait OpenDNS en se retirant du marché français en 2024.

Dans une lettre ouverte publiée le 24 février dernier, la VPN trust Initiative dénonce une tentative de *"contrôle disproportionnée"* et alerte sur les conséquences d'une telle mesure, pour les VPN, mais aussi pour la cybersécurité et la vie privée des internautes français.

"Les VPN ne facilitent pas le piratage. Ils n'hébergent pas, ne stockent pas, et ne font pas la promotion de matériel protégé par des droits d'auteur", se défend-elle. Et de conclure, sévère : *"Les ayants droit et les autorités françaises à reconsidérer leur approche et à lutter contre le piratage à la source plutôt que de cibler des technologies qui protègent la confidentialité et la sécurité des utilisateurs"*.

D'ailleurs, dans son bilan 2023 de la lutte contre le piratage de contenus sportifs et culturels, l'Arcom dit sensiblement la même chose : *"L'implication des fournisseurs de VPN et de DNS alternatifs dans l'application de la loi, aux côtés des FAI, permettraient de renforcer l'efficacité des mesures de blocage et d'intensifier la lutte contre le piratage"*.

Reste à savoir de quel côté la justice se rangera.

Dans quel pays un VPN peut ne pas être contraint par l'ARCOM ?

Un VPN n'est pas contraint par l'ARCOM s'il est basé dans un pays étranger où :

- La législation locale ne prévoit pas de coopération obligatoire avec les autorités françaises ou l'ARCOM.
- L'utilisation des VPN est légale et non soumise à des obligations de conservation ou de transmission des données à des autorités étrangères.

Parmi les pays réputés pour leur respect de la vie privée et la liberté d'utilisation des VPN, on trouve :

- **Pays-Bas** : L'accès à Internet est non censuré et l'utilisation des VPN totalement légale, sans obligation de coopération avec les autorités françaises^[1].
- **Luxembourg, Autriche, Liechtenstein, Lettonie, Malte** : Ces pays européens protègent la vie privée et n'imposent pas de restrictions sur les VPN^[1].
- **Suisse** : Hors UE, réputée pour sa neutralité et la protection des données.
- **Panama, Seychelles, Belize** : Ces juridictions sont souvent choisies par les fournisseurs de VPN pour leur absence d'obligation de conservation des logs et leur indépendance vis-à-vis des demandes étrangères^[1].
- **Islande, Norvège** : Liberté d'expression et protection de la vie privée garanties^[1].

Les VPN basés dans ces pays ne sont pas soumis à la législation française et ne sont donc pas contraints de répondre à l'ARCOM. Cependant, tout dépend aussi de la politique de confidentialité du fournisseur VPN.

En résumé :

Un VPN situé dans un pays où l'utilisation des VPN est légale, la conservation des logs n'est pas obligatoire, et où il n'existe pas d'accords de coopération judiciaire automatique avec la France (ex : Pays-Bas, Suisse, Panama, etc.), ne sera pas contraint par l'ARCOM^[1].

1. <https://vpnactu.fr/pays-vpn-legaux-ou-illegaux/>

Dans quel pays est situé le serveur gratuit de ProtonVPN ?

Le serveur gratuit de **ProtonVPN** est situé dans plusieurs pays : **États-Unis, Pays-Bas, Japon, Roumanie et Pologne**^{[1][2][3]}. Lorsque vous utilisez la version gratuite, vous pouvez être connecté à un serveur dans l'un de ces pays, mais vous ne pouvez pas choisir précisément lequel : l'application sélectionne automatiquement le serveur optimal parmi ces emplacements^[2].

- <https://protonvpn.com/fr/free-vpn/server>
- <https://www.journaldugeek.com/vpn/protonvpn/>
- <https://rotek.fr/proton-vpn-avis-test/>

ProtonVPN applique une politique stricte de **non-conservation des logs** ("no-logs policy"). Cela signifie qu'il **ne conserve aucun journal de vos activités en ligne** :

- Pas de journal des sites visités
- Pas d'enregistrement de votre adresse IP
- Pas de suivi de la durée de vos sessions
- Pas de collecte de métadonnées pouvant compromettre votre vie privée

Cette politique s'applique aussi bien à l'offre gratuite qu'aux offres payantes, et a été vérifiée par des audits indépendants. ProtonVPN est basé en Suisse, un pays dont la législation n'impose pas la conservation des logs pour les VPN, ce qui renforce la confidentialité des utilisateurs^[126].

En résumé, **ProtonVPN ne conserve pas les logs de connexion ou d'activité** ^[126].

Comment installer protonVPN

Voici comment installer ProtonVPN sur votre ordinateur, smartphone ou tablette :

1. Créez un compte ProtonVPN

- Rendez-vous sur le site officiel de ProtonVPN : <https://protonvpn.com>
- Cliquez sur « Obtenez Proton VPN Free » ou choisissez une offre payante selon vos besoins.
- Entrez votre adresse e-mail et suivez les instructions pour créer votre compte^{[1][2][3]}.

2. Téléchargez l'application ProtonVPN

- Allez sur la page de téléchargement officielle de ProtonVPN.
- Le site détectera automatiquement votre système d'exploitation (Windows, macOS, Linux, Android, iOS)^{[1][4][5][6]}.
- Cliquez sur « Télécharger » et choisissez la version adaptée à votre appareil.

3. Installez ProtonVPN

- Lancez le fichier d'installation téléchargé et suivez les instructions à l'écran^{[1][5]}.
- Sur smartphone, installez l'application via le Google Play Store (Android) ou l'App Store (iOS)^{[4][6]}.

4. Connectez-vous et configurez

2. Ouvrez l'application ProtonVPN.

3. Saisissez vos identifiants de connexion créés à l'étape 1.
4. Cliquez sur « Connexion rapide » pour vous connecter automatiquement au serveur le plus performant, ou choisissez un pays/serveur si votre formule le permet^{[1][5][3][7]}.

Installation sur Linux (Ubuntu, Mint, Debian)

- ——— Installez-le sous Linux avec : un script <https://linux.1ere-page.fr/installer-proton-vpn-sous-linux>
- ——— Lancez ProtonVPN, connectez-vous et choisissez un serveur^[8].

Résumé :

Créez un compte, téléchargez l'application adaptée à votre appareil, installez-la, connectez-vous puis cliquez sur « Connexion rapide » pour sécuriser votre navigation^{[1][5][3]}.

*
**

1. <https://www.phonandroid.com/comment-installer-configurer-proton-vpn-gratuitement.html>
2. <https://meilleurs-vpn.lefigaro.fr/configuration-proton-vpn-guide-complet>
3. <https://www.youtube.com/watch?v=-jAqYX6ka4g>
4. <https://protonvpn.com/support/protonvpn-setup-guide>
5. <https://cyberinstitut.fr/proton-vpn-guide-navigation-anonyme-securisee/>
6. <https://www.clubic.com/proton/tutoriel-416295-comment-installer-protonvpn-sur-android-tv.html>
7. <https://www.youtube.com/watch?v=fmsmjY2tbE>
8. <https://wiki.llv.asso.fr/doku.php?id=wiki%3Ainstaller%3Aprotonvpn>